



Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative

**COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE**  
**Compte-rendu de la réunion du jeudi 16 mars 2017 A 17H30**  
**Salle de réunion 47- 144, route de Thionville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Golf de Metz Technopole : précisions concernant les modalités de versement d'une subvention d'équipement au profit de la SARL Garden Golf de Metz.
2. Attributions de subventions aux associations socioéducatives.
3. Attribution de subventions aux associations socio-éducatives non conventionnées.
4. Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.
5. Soutien aux associations étudiantes conventionnées.

---

**Etaient présents, sous la présidence de** : Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire :

- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Violette KONNE, Cheffe du service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
- Monsieur Dominique ABEL, Chef du service Equipements Sportifs
- Monsieur Alexis BESSE, service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
- Madame Constance VUILLEUMIER, service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
- Madame Patricia STRECKER d'AMANT, service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s** :

- Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Délégué
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée

Madame Margaud ANTOINE-FABRY ouvre la séance à 17h30 par la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1er point : Golf de Metz Technopole : précisions concernant les modalités de versement d'une subvention d'équipement au profit de la SARL Garden Golf de Metz.

Par convention en date du 12 juin 2006, la Ville de Metz a confié à la SARL GARDEN GOLF DE METZ TECHNOPOLE, l'exploitation par voie d'affermage du Golf de Metz Technopole.

En 2015, la Société Garden Golf de Metz, a réalisé en urgence, en accord avec la Ville de Metz, des travaux de mises aux normes et de sécurité dans la cuisine du restaurant, celle-ci présentant d'importants signes de délabrement et d'insalubrité, dus à des infiltrations provenant de la toiture.

Le montant des travaux s'est élevé à 179 400 € TTC et a été préfinancé par la Société Garden Golf de Metz.

De son côté, la Ville de Metz s'est engagée à verser une subvention annuelle de 24 000 € au délégataire jusqu'au terme du contrat d'affermage fixé au 30 juin 2021. A la fin du contrat, la valeur nette comptable sera due au délégataire sortant, mais sera intégrée dans le cahier des charges du futur exploitant afin que l'opération soit parfaitement neutre pour le budget municipal.

La délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2015 ainsi que l'avenant n° 5 au contrat d'affermage formalisaient ces négociations entre la Ville de Metz et le délégataire.

Alors que ledit avenant et plus particulièrement son annexe n°1 définissait avec précision les montants à verser sur la période 2015-2021, il s'avère que le versement de la subvention de 24 000 €, tel que défini à la DCM du 26 janvier 2015, se limite à l'année 2015 et ne concerne que les crédits de l'exercice 2015.

Par conséquent, il y a lieu de modifier la DCM du 26 janvier 2015 afin de permettre le versement de la subvention sur les années suivantes.

#### Questions/réponses :

Madame Caroline AUDOUY souhaite connaître les raisons pour lesquelles les travaux ont été réalisés par la SARL Garden Golf de Metz et non par la Ville de Metz.

Monsieur ABEL précise que compte tenu de l'urgence à réaliser ces travaux (la sécurité des personnes travaillant en cuisine n'étant plus assurée) la SARL Garden Golf a proposé de les réaliser et de les préfinancer. De ce fait, les travaux ont pu être réalisés très rapidement.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : M. Belkhir BELHADDAD*

2<sup>e</sup> point : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis.

Margaud ANTOINE-FABRY présente l'objet de ce rapport.

Violette KONNE complète en évoquant les actions et projets spécifiques.

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnaît ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets et la dynamique locale qu'elles portent. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement, les emplois et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

Parmi les 29 associations conventionnées, 24 gèrent des équipements de quartier, l'Auberge de Jeunesse et la Maison des Associations. 2017 verra l'ouverture d'une salle de danse pour la Maison de la Culture et des Loisirs ainsi que l'accès total du bâtiment aux personnes à mobilité réduite au Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières et à la Maison de la Jeunesse et de la Culture des Quatre Bornes.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 474 180 €; à ce total il convient d'ajouter l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments à hauteur de 377 460 €, portant le financement total à 1 841 640 €.

Outre les subventions de fonctionnement, il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées.

**Au titre de la mise en place d'un projet éducatif** Dont déjà versé

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte .....	<b>150 640 €</b>	77 332 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes .....	<b>137 720 €</b>	68 886 €
Maison de la Culture et des Loisirs .....	<b>158 800 €</b>	77 618 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny .....	<b>128 930 €</b>	61 965 €
<i>Subvention fonctionnement : 123 930 €</i>		
<i>Animations de rue : 5 000 €</i>		
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon (ex MAS) .....	<b>104 800 €</b>	51 363 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.).....	<b>100 550 €</b>	48 625 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud .....	<b>104 380 €</b>	52 333 €
<i>Subvention fonctionnement : 103 380 €</i>		
<i>Atelier de customisation de vélos : 1 000 €</i>		
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour .....	<b>107 850 €</b>	53 782 €
Espace de la Grange – Centre social .....	<b>95 400 €</b>	45 958 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre .....	<b>76 550 €</b>	37 946 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche) .....	<b>84 250 €</b>	42 125 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie .....	<b>31 250 €</b>	0 €

**Au titre de la mise en place d'un projet d'animation**

Centre Culturel de Metz Queuleu.....	<b>53 360 €</b>	26 372 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières .....	<b>55 200 €</b>	29 472 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse .....	<b>42 480 €</b>	21 240 €
CPN Les Coquelicots.....	<b>51 000 €</b>	25 500 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France .....	<b>31 200 €</b>	15 600 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts .....	<b>21 870 €</b>	10 946 €
Familles de France – Fédération de Moselle .....	<b>12 170 €</b>	6 085 €
Energies Urbaines .....	<b>24 500 €</b>	0 €
<i>Subvention fonctionnement : 20 500 €</i>		
<i>Animations art urbain : 4 000 €</i>		
Association Pas Assez.....	<b>11 650 €</b>	0 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire .....	<b>9 700 €</b>	4 850 €

**Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier**

Association de Gestion et Développement de l'Auberge de Jeunesse ...	<b>43 000 €</b>	21 500 €
Inter-association de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny.....	<b>59 170 €</b>	31 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion .....	<b>33 540 €</b>	17 889 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières .....	<b>45 170 €</b>	20 027 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade .....	<b>38 450 €</b>	19 302 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle .....	<b>20 600 €</b>	10 907 €

COJFA..... 17 460 € 8 730 €

De plus, des subventions aux associations sont proposés pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

A noter l'organisation d'accueil de mercredis loisirs par la Maison de la Culture et des Loisirs à compter du 1er janvier 2017 dans les locaux de l'école Les Isles pour les enfants scolarisés au sein des écoles Les Isles et Fort-Moselle, leur permettant ainsi de bénéficier d'un accueil de meilleure proximité.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2017 s'élève à 33 120 €.

M.J.C. Metz Borny .....	7 590 €
Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS).....	690 €
M.J.C. Quatre Bornes .....	690 €
Du Côté des Loisirs .....	1 380 €
Maison De la Culture et Des Loisirs .....	1 380 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix) .....	1 380 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas) .....	4 140 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois) .....	2 070 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel).....	3 450 €
Fédération Famille de France Moselle .....	1 380 €
M.J.C. De Metz Sud .....	1 380 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche .....	690 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny) .....	2 070 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières .....	4 830 €

**Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 884 760 € (dont déjà versé 887 643 €)**

**La dépense totale s'élève à 997 117 €.**

Questions / réponses :

Caroline AUDOUY demande si les subventions ont été maintenues ou si des diminutions sont proposées.

Margaud ANTOINE FABRY précise que le maintien des subventions relève d'une décision politique de soutenir l'activité de ces centres jugée primordiale au regard de la dynamique des quartiers.

Violette KONNE explique que les écarts sont le plus souvent dus aux variations des charges, dont le remboursement est intégré à la subvention. Trois associations ont une légère augmentation : la MCL pour l'organisation de l'accueil des adolescents sur la pause méridienne; le centre social Espace de la Grange pour soutenir la mise en place de nouvelles activités, l'Association des Energies Urbaines dont la subvention de fonctionnement intègre dorénavant les ateliers qui bénéficiaient les années précédentes d'une subvention projet.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY*

3<sup>e</sup> point : Attribution de subventions aux associations socio-éducatives non conventionnées.

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 29 710 € au bénéfice des associations socio-éducatives afin de soutenir leur fonctionnement.

Plusieurs de ces associations développent leur activité dans les centres socioculturels de la ville, permettant ainsi de proposer un grand nombre d'activités aux habitants du quartier. Il est proposé d'accorder ces subventions à 12 associations socio-éducatives selon la répartition suivante :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle .....	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny.....	7 600 €
- Amicale de la Corchade.....	1 240 €
- Association Carrefour .....	2 470 €
- Collectif Art .....	2 850 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Cochade .....	1 500 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli .....	500 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz .....	500 €
- Sport et Culture de Metz-Magny .....	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz .....	1 500 €
- Association du Scoutisme Européen .....	300 €
- Nan Bara .....	5 050 €

Questions / réponses :

Caroline AUDOUY s'interroge sur les diminutions des subventions des Scouts et Guides de France.

Margaud ANTOINE FABRY précise qu'il a été décidé d'harmoniser les subventions pour les groupes de scouts qui développent une activité similaire mais qui historiquement bénéficiaient de subventions différentes.

Violette KONNE précise par ailleurs que les deux augmentations (Ecole de la Paix et Club Unesco) sont dues au fait que des projets récurrents, financés par ailleurs les autres années, ont été intégrés à la subvention de fonctionnement.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY*

4e point : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes de 11 à 30 ans, il est proposé de soutenir 5 candidats au prochain jury départemental Projets Jeunes du 5 avril 2017, par l'attribution de 5 bourses et 2 parrainages pour un montant total de 6 240 €.

1. Cyrielle GOLIN : Saltando – Animation locale/culture

Musicienne messine en voie de professionnalisation, Cyrielle a créé l'association Saltando qui vise à promouvoir la musique classique et sur laquelle elle s'appuie pour l'organisation du premier festival de musique de chambre à Metz. Cyrielle poursuit un double objectif : sensibiliser le public à une discipline trop confidentielle à ses yeux, et s'initier aux méthodes d'organisation de manifestations musicales. Elle entend en effet comprendre au mieux les ressorts du métier de ses futurs employeurs. Le coût total de l'action s'élève à 16 000 €. Il est proposé l'attribution d'une Bourse ainsi que d'un parrainage pour un montant global de 2 000€.

2. Nada NEGRAOUI : Solid'Art'monie – animation et solidarité locale

Etudiante messine mais aussi bénévole au GENEPI et au Resto du Coeur, Nada souhaite proposer un temps d'animation convivial aux bénéficiaires du Bus du Coeur. L'objectif est double : prendre le temps de l'échange avec ceux-ci afin de favoriser les rencontres, et favoriser le rapprochement de générations de bénévoles qui s'investissent habituellement de manière séparée. Le coût total de l'opération s'élève à 1 260 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse pour un montant de 740 €.

3. Jérôme VILLEGGER : Givebox – solidarité locale

Jeune engagée volontaire en Service Civique, Jérôme souhaite implanter à Metz le principe de la boîte à don : à l'instar de celui des boîtes à livre, la "givebox" permet l'échange d'objets courants. Chacun y dépose ce dont il n'a plus usage et y prend, s'il le souhaite, un autre objet qui lui paraît utile. Jérôme s'est rapprochée du tissu associatif local à cet effet et bénéficie par exemple du soutien du CPN les Coquelicots et de l'Association Pas Assez. Elle inscrit sa démarche dans une logique participative en organisant son action en lien avec les Comités de Quartier qui détermineront les lieux d'installation et l'apparence des boîtes. Il est proposé l'attribution d'une Bourse de 1 000 € pour un budget prévisionnel total de 12 000 €.

4. Kévin BRENIERE : Mashup Film Festival – animation locale

Kévin propose d'organiser les 23 et 24 juin prochain, à Metz, le premier festival Mashup du film, discipline s'appuyant sur l'art du mélange, de la réappropriation et du réemploi. Bien épaulé par l'association étudiante Ellipse, il a obtenu le parrainage du cinéaste Michel HAZANAVICIUS qui présentera à l'occasion de la soirée de lancement, au Royal, son nouveau film s'appuyant sur la technique du mashup. La seconde journée se déroulera aux Trinitaires où des ateliers "mashup" seront notamment proposés aux visiteurs. Le coût global de l'opération s'élève à 17 300 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse ainsi que l'attribution d'un parrainage pour un montant total de 1 500 €.

5. Florian TONNON : Nos Tribus – création artistique

Deux jeunes vidéastes messins, Julia et Florian, ont entrepris de réaliser un documentaire visant à promouvoir l'engagement sous toutes ses formes. Leur objectif est de mettre en lumière les initiatives et engagements de citoyens dans des domaines différents : action sociale, entrepreneuriat, culture, sport... Bénévole ou chef d'entreprise, artiste ou lanceur d'alerte, leurs parcours témoignent d'une vision optimiste de la société que Julia et Florian souhaitent proposer aux spectateurs. Chaque personnage du film d'environ 1h30 appartient à ce que les réalisateurs nomment une tribu, formulant le vœu que chacune puisse bientôt rencontrer les autres, les comprendre et faire "avec". Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 2 615 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Questions/réponses :

Caroline AUDOUY s'interroge sur l'accompagnement fait auprès des jeunes porteurs de projets sur le cadre légal des droits d'auteurs.

Alexis BESSE précise que les jeunes sont systématiquement informés et invités à se rapprocher de l'antenne locale de la SACEM.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY*

5<sup>e</sup> point : Associations étudiantes : Soutien aux associations étudiantes conventionnées.

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé de soutenir trois associations étudiantes conventionnées.

Installée depuis 2012, l'antenne messine de **l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)** propose aux étudiants de s'engager, que ce soit au sein de colocations étudiantes solidaires ou en devenant bénévole dans des dispositifs d'accompagnements individualisés en direction des enfants en difficultés.

**L'Association Diffu'Son**, créée en 2005, promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'île du Saulcy.

**L'Association Easy Campus/AICP** propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec MHT. Elle les accompagne également dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité.

Il est proposé à la Commission, d'attribuer pour un montant total de 40 480 € (**dont déjà versé 17 740 €**) les subventions suivantes :

Au titre du conventionnement : *Dont déjà versé*

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).....	<b>34 660 €</b>	14 830 €
Association Diffu'Son.....	<b>2 910 €</b>	1 455 €
Association Inter Culture Promotion (AICP).....	<b>2 910 €</b>	1 455 €

Aucune question n'est posée sur ce point.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Proposition de rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY*

---

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 18h30.